

## **AVENANT n° 1**

**à la convention de collaboration  
relative à la planification, la réalisation, l'exploitation et le démantèlement d'un parc  
éolien sur les territoires des Communes de Delémont et de Bourrignon**

conclu entre

**La Commune de Delémont**, représentée par son Conseil communal, Monsieur Damien Chappuis (Maire) et M. Nicolas Guenin (Chancelier communal)

Hôtel de Ville  
Pl. de la Liberté 1  
2800 Delémont  
**(Commune de Delémont)**

et

**La Commune de Bourrignon**, représentée par son Conseil communal, Monsieur Thierry Sautebin (Maire) et Monsieur Vincent Chételat (Secrétaire communal)

Administration communale  
Rue de l'Eglise 8  
Case postale 102  
2802 Develier  
**(Commune de Bourrignon)**

et

**La Commune de Develier**, représentée par son Conseil communal, Monsieur Gabriel Chappuis (Maire) et Monsieur Vincent Chételat (secrétaire communal)

Administration communale  
Rue de l'Eglise 8  
Case postale 102  
2802 Develier  
**(Commune de Develier)**

et

**La Commune de Pleigne**, représentée par son Conseil communal, Monsieur Stéphane Brosy (Maire) et Madame Marion Girardin (secrétaire communale)

Administration communale  
Rue de la Forge 2  
2807 Pleigne  
**(Commune de Pleigne)**

(Ci-après conjointement : les « **Communes** »)

et

**Parc éolien de la Haute Borne SA**, représentée par son Conseil d'administration, Madame Murielle Macchi-Berdat (Présidente) et Monsieur Pierre Gautier (Administrateur)

Route de Bâle 1  
2800 Delémont

(Ci-après : la « **Société** »)

(pris individuellement la « **Partie** » ou collectivement les « **Parties** »)

## **Préambule**

En date des 25 et 30 mai 2023, les Communes de Delémont et de Bourrignon ainsi que la société Parc éolien de la Haute Borne SA ont signé une mise à jour de la Convention de collaboration, datant du 7 septembre 2009, relative à la planification, la réalisation, l'exploitation et le démantèlement d'un parc éolien sur les territoires des Communes de Delémont et de Bourrignon (ci-après : « Convention »).

Considérant la fiche 5.06 « Energie éolienne » du Plan directeur cantonal, des portions de territoires des Communes de Pleigne et de Develier sont situées dans le périmètre du projet de construction d'installations éoliennes concerné par la Convention. Les Parties prenantes actuelles souhaitent donc associer les Communes de Pleigne et de Develier à la Convention.

Afin de suivre la planification et la réalisation du parc éolien, les Communes de Pleigne et de Develier veulent être associées à la Convention.

Compte tenu de ce qui précède, les Parties entendent par le présent avenant (ci-après : « Avenant ») régler les modalités de l'ajout de tierces parties à ladite Convention.

## **Article 1   Objet**

- 1.1   Cet Avenant a pour objet exclusif d'ajouter les Communes de Pleigne et de Develier comme tierces parties à la Convention en qualité de nouvelles « Communes ».
- 1.2   Il en résulte que le terme « Communes » défini dans la Convention comprend dorénavant également les Communes de Pleigne et de Develier. De la même manière, le terme « Parties » défini dans la Convention comprend dorénavant également les Communes de Pleigne et de Develier.
- 1.3   Toutes les autres clauses de la Convention demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent Avenant, ce dernier prévalant en cas de différence avec la Convention. Les Parties entendent en outre que le présent Avenant s'incorpore à la Convention et ne fasse qu'un avec elle.

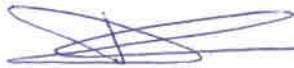
## **Article 2   Entrée en vigueur et durée**

- 2.1   L'Avenant est conclu et entre en vigueur à la date de sa signature par l'ensemble des Parties.


Ainsi fait en cinq exemplaires originaux,

**Commune de Delémont**

A Delémont, le 09.11.2023


  
Maire




  
Chancelier communal

**Commune de Bourrignon**

A Bourrignon, le 31.10.2023

  
Maire



  
Secrétaire communal

**Commune de Develier**

A Develier, le 30.10.2023

  
Maire



  
Secrétaire communal

**Commune de Pleigne**

A Pleigne, le 03.11.2023

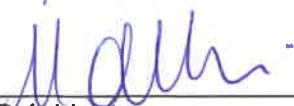
  
Maire



  
Secrétaire communale

**Parc éolien de la Haute Borne SA**

A Delémont, le 15.11.2023

  
Présidente

  
Administrateur